



**EXAMEN PROFESSIONNEL  
D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE  
SESSION 2019**

**EPREUVE D'ADMISSIBILITE**

Une épreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents.

Durée : 1 heure 30  
Coefficient 2

<b>CORRIGE</b>
----------------

**A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET**

- Afin de préserver l'anonymat des copies, vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif sur votre copie et votre intercalaire, ni votre nom ou nom fictif, ni initiales, ni votre numéro d'inscription, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le Jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas ramassées.
- 2 points pourront être retirés pour l'orthographe, la grammaire, le soin et la présentation.

Ce sujet comprend 11 pages.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.  
S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

- Le candidat peut traiter les questions dans l'ordre qui lui convient, en prenant soin de préciser le numéro de la question avant d'y répondre.
- Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...

Sujet : à partir des documents du dossier, répondez aux questions suivantes :

### QUESTION 1 (4 points)

Que veut dire :

- EHPAD
- SSIAD
- APA
- CNSA

EHPAD : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

SSIAD : service de soins infirmiers à domicile

APA : allocation personnalisée d'autonomie

CNSA : caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

### QUESTION 2 (2 points)

Quelles sont les différents statuts d'EHPAD ? Et qu'est-ce qui les différencient ?

<u>Statuts</u>	<u>prix</u>
Public	1818€
Privé non lucratif	1962€
Privé commercial	2678€

### QUESTION 3 (5 points)

L'intégration dans un EHPAD est-elle permise à tous nos aînés ?

Oui, mais encore faut-il avoir les « moyens » de payer pour entrer dans un EHPAD.

Sachant qu'en France le coût moyen d'un EHPAD est de près de 1000€ supérieur à la moyenne des pensions de retraite.

Il faut rappeler qu'en matière d'aide aux personnes âgées, la France est très faible (1,1 % du PIB).

Le prix n'est pas le seul obstacle pour intégrer un EHPAD, le manque de soins, de maltraitance et au cœur de ces établissements : 80 % des résidents d'EHPAD, s'ils avaient le choix, ils ne seraient pas là.

#### **QUESTION 4 (3 points)**

Pourquoi nos urgences sont-elles saturées ?

Les urgences sont engorgées par un public déboussolé et par des patients qui y vont pour trouver des soins gratuits.

Mais aussi par manque de moyens (personnels et d'équipements).

#### **QUESTION N°5 (6 points)**

De nos jours le vieillissement est-il en danger ?

Le nombre de personnes âgées dites dépendantes aura presque doublé d'ici quarante ans : il est de 1,3 million aujourd'hui, il sera de 2,4 million en 2060.

En effet, la population est de plus en plus vieillissante. En 2050, un tiers de notre population aura plus de 60 ans. Une génération indépendante qui va avoir du mal avec la dépendance. Il faudra se servir du savoir être/ du savoir faire et les expériences de ses personnes afin de faire évoluer les choses.

De nos jours on soigne de mieux en mieux les personnes (AVC, maladies cardio-vasculaires...) mais on expose ces « miraculés » de plus en plus âgés à une perte d'autonomie.

Les EHPAD ne sont pas assez nombreuses, en plus on constate une maltraitance des personnes âgées (grèves dans les EHPAD, manque de moyen...), des prix exorbitants pour des structures qui manquent de personnel qualifié. Une grande partie des pensionnaires souffrent de dépression. Notre pays est celui qui détient le plus fort taux de suicides des plus de 75 ans.

Il va valoir à un moment changer notre façon de voir les choses. Les actifs devront s'occuper de leurs aînés et aider leurs enfants (soutien financier, garde des petits enfants) et la tension intergénérationnelle sera forte, pour ne pas dire ingérable.

Ils seront fatigués, déprimés. Ils ne s'occuperont plus d'eux, ne prendront plus le temps de se soigner.

Il est grand temps de se pencher sur le sujet qui est très alarmant.